

# Règlement intérieur

## Theilaïa International

---

Le Stage est ouvert à tous : enfants (à partir de 9 ans), adolescents, adultes, amateurs, professionnels ou pré-professionnels, professeurs.

Les cours se répartissent sur 5 niveaux (Élémentaire, Intermédiaire, Avancé, Supérieur, Adultes). Theilaïa International se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement du stage. Une attestation sera délivrée en fin de stage.

### Inscriptions

---

- Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. La direction se réserve le droit de limiter l'accès au stage à sa seule initiative, tant pour les stagiaires que pour les auditeurs.
- **La totalité du règlement est obligatoire pour enregistrer l'inscription au stage.**
- L'encaissement du chèque de règlement ou d'une partie du règlement vaut accusé de réception.
- Tout stage commencé est dû intégralement.
- En cas de désistement, 30% des frais de réservation seront retenus ainsi que 50 € pour frais de dossier.

### Règles de vie

---

- Le stagiaire s'engage à prendre connaissance et à respecter, les consignes générales de sécurité spécifiques aux divers lieux d'accueil (studios de danse, restaurant, internat).
- Il doit suivre le planning horaire correspondant à son niveau et ne peut changer de niveau de sa propre initiative.
- Il doit toujours avoir sur lui, la carte de cours nominative, qui lui sera délivrée à son arrivée au stage et devra la présenter aux organisateurs, à l'entrée de chaque cours.
- Il peut regarder d'autres cours, uniquement s'il a opté pour le forfait illimité. Il peut sinon prendre un pass auditeur en complément de sa carte de cours.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure, de façon immédiate, tout stagiaire qui ne respecterait pas le règlement intérieur et les consignes de sécurité des lieux d'accueil ou dont le comportement pourrait nuire à la sécurité.

### Responsabilité

---

- Les parents des stagiaires mineurs doivent obligatoirement remplir et signer l'autorisation parentale au dos du bulletin d'inscription.
- Toute personne inscrite au stage certifie être médicalement autorisée à la pratique de la danse et avoir souscrit une assurance responsabilité civile. Si après son inscription, elle avait connaissance de problèmes de santé pouvant avoir une influence sur le bon déroulement du stage de danse, elle s'engage à en faire immédiatement part aux organisateurs par écrit. Par ailleurs elle autorise toute intervention médicale ou chirurgicale jugée indispensable par un médecin qualifié. Elle s'engage à en supporter les frais (dans le cas de mineurs les parents/tuteurs légaux de l'enfant s'engagent à en assurer la charge financière).
- Les stagiaires mineurs externes sont sous la responsabilité de l'organisation, pendant la durée des cours, dans l'enceinte des lieux du stage et lors des déplacements pour le repas, uniquement pour ceux qui se sont inscrits avant le début du stage. La responsabilité de l'organisation ne peut être engagée en cas de sortie non autorisée entre les cours ou dès la fin des cours.
- **Les stagiaires internes n'ont aucune autorisation de sortie. Aucune dérogation ne sera acceptée.**
- La responsabilité de l'organisation ne peut être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par quelque personne que ce soit, y compris les stagiaires et accompagnants, durant les cours, et pendant les déplacements.
- La direction du stage décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels.

### Droits à l'image, Communication

---

Toute prise de vidéos, photographies ou notes de cours est interdite sur les lieux du stage. (Les organisateurs se réservent l'exclusivité et les droits). Le stagiaire ou son représentant légal autorise les organisateurs à reproduire et publier toutes photographies réalisées pendant la durée du stage.